AUTOUR DE LILLE

LA MADELEINE

LE FESTIVAL. — On sait que 3 kiosques seront édifiés pour les exécutions musicales.

Le comité vient de décider la construction d'un sixième kiosque, qui sera installé au coin des rues Chanzy et Turenne.

Voici maintenant les emplacements affectés au tire à la cible réunissant des pompiers et anciens militaires :

1. A la Rose, Berkem ; 2, rue Pasteur, près de la rue Turenne ; 3, coin des rues de Lille et de la Paix ; 4, à la Petite-Vitesse, derrière le gare ; 5, place de Marquette, près le nouveau cimetière ; 6, place de la Boucherie ; 7, rue Courbet ; 8, rues de l'Echo et Condé ; 9, place du Marché ; 10, rue Sacquer-Lebièvre ; 11, Grande-Vitesse, à la gare ; 12, place des Ecoles ; 13, rue Gambetta ; 14, rue du Quai et Marceau ; 15, rue de Lille, près le Robinson.

16, Chemin des Gentois ; 17, rue Kléber ; 18, rues de Fives et du Romarin ; 19, rues Faidherbe et Carnot ; 20, rues Fontaine et Pasteur ; 21, rue Faidherbe, face au couvent Sé-Mêar ; 22, rues Gambetta et de Marquette ; 23, rue de Lille, face au St-Hocquet ; 24, rue Jacques-Lebièvre ; 25, coin Kuhlmann et chemin de la Petite-Vitesse ; 26, quartier des Lilas ; 27, rue de Lille et Saint-Maurice ; 28, rue des Promenades ; 29, rues de la Chapelle et Marquette ; 30, rues de Lille et de Fives ; 31, avenue Saint-Maur et rue Pasteur ; 32, rue Jeanne-Maillotte ; 33, place Desmederes ; 34, rue Saint-François ; 35, rues de Marquette et de Berkem ; 36, rue Jacques Lebièvre.

207 sociétés prennent part au festival.

Dimanche prochain, comme début des fêtes du festival, l'Harmonie Municipale se fera entendre sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à 3 heures du soir. Elle inaugurera un kiosque roulant qui vient d'acquérir la municipalité.

VIEUX SATYRE. — Le policier de la Madeleine vient d'arrêter un jardinier âgé de 58 ans, portant le nom de Benjamin Decaesteckar, qui depuis plus de 5 mois se livrait, paraît-il, à des actes d'une moralité plutôt douteuse sur des fillettes dont l'aînée avait dix ans. Terrorisées par la satyre les victimes n'osaient rien dire à leurs parents et l'ignoble pieillard aurait pu continuer longtemps ses exploits si un voisin complaisant n'avait adroitement interrogé une des fillettes qui finit par tout avouer.

Decaesteckar mis avec une énergie qui se sonçoit tous les faits dont on le charge, mais en présence des complices forcées il a été obligé d'en rabattre quelque peu et ses protestations sont devenues plus molles quand celles-ci ont déclaré avec une unanimité terrible qu'elles le reconnaissaient très bien comme l'auteur de toute les attentats.

Decaesteckar a donc été déféré au Parquet.

RONCHIN

DANS LA DOUANE. — Nous apprenons que M. Nicolas Meillier, receveur à Ronchin, décoré de la médaille militaire, ancien combattant de 1870-1871 et qui compte 41 ans de services dans l'administration des douanes, vient de prendre sa retraite. Son départ, nous en sommes persuadés, sera vivement regretté.

BAUVIN

LA DUCASSE. — Les directeurs de manèges de chevaux de bois qui désireraient prendre part à la ducasse de Bauvin, le 25 juin courant, sont invités à adresser une demande d'emplacement à M. le Maire de cette commune.

WATTRELOS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Edmond Depree, âgé de 27 ans, demeurant au Leboucrac, mélecc Couteau, 35, homme de peine chez MM. Léon Allart et Cie, a été blessé à l'œil droit par un éclat de bois. Quelques semaines de repos.

HEM

COUPS ET BLESSURES. — Les époux Adolphe Hoet, chaudronnier, hameau de Pinson, viennent d'informer le gendarmerie que Charles Montaigne, 19 ans, journalier, et Louis Delcourt, 19 ans, journalier, d'Hem, les avaient frappée.

LANNOY

RÈGLEMENT DU SERVICE DES EAUX POTABLES. — Article 1er. — Les concessions des eaux potables appartenant à la ville de Lannoy sont assujetties aux engagements et conditions insérés dans le présent règlement.

Art. 2. — Tout habitant de Lannoy aura droit à l'eau, aux prix et conditions du présent règlement, s'il se trouve dans une rue nécessitée.

Art. 3. — Lorsqu'il n'existera pas de conduite dans une rue ou partie de rue, la ville pourra en faire poser.

Art. 4. — Les demandes d'abonnement devront être adressées au maire, sur papier timbré, et indiquer : les nom, prénom, profession et domicile du propriétaire de l'immeuble, la désignation précise de la propriété. Des formules imprimées seront remises aux pétitionnaires.

On fera connaître la quantité d'eau jugée nécessaire par vingt-quatre heures.

Art. 5. — Les taxes de perception devant être arrêtée le 31 décembre de chaque année, il ne sera reçu aucune réclamation pour suppression d'abonnement après le 15 du mois.

Art. 6. — Le prix minimum de l'eau sera de 30 centimes le mètre cube pour une consommation ne dépassant pas 100 fr. par an.

Le consommation supplémentaire à 100 fr. par an sera comptée à raison de 25 centimes le mètre cube.

Art. 7. — Le minimum de la redevance est fixé à 3 fr. par trimestre sans fractionnement.

Art. 8. — Chaque abonné devra payer d'avance la somme correspondant à la quantité d'eau minimum qu'il se sera engagé à prendre par son abonnement. Quant au surplus, le règlement aura lieu au gré de l'Administration, par trimestre, par semestre, ou seulement à la fin de l'année.

Art. 9. — Le compteur est imposé à tous les abonnés de la distribution d'eau.

LYS-LEZ-LANNOY

ACCIDENT DE TRAVAIL. — M. Alfred Delrez, âgé de 36 ans, demeurant à Templeuve, cordeur chez MM. Belenoy et fils, a été blessé à la jambe droite par le bâti de son métier. Trois semaines de repos.

HALLUIN

LA GRÈVE DU TISSAGE SION ET VIENNE. — A la suite des négociations qui ont eu lieu dans l'après-midi du mercredi et qui ont abouti à une entente, le travail a été repris hier à la rentrée de l'après-midi au tissage Sion et Vienne.

Le tarif proposé et adopté en commun par les patrons et ouvriers, a été déposé au Conseil des Prud'hommes. Six vingt mètres contre lesquels réclamaient les ouvriers tisserande seront supprimés.

ARMENTIÈRES

UNE DÉCOUVERTE. — Jeudi matin on a retiré de la Lys, sur le territoire de Frelinghien, entre le Bédeu et la brasserie Leten, le corps de la nommée Berthe Segond, 19 ans, disparue de Pont-Rouge, 10, rue Thiers, depuis lundi.

De l'enquête on verra le résultat que la mort est due à un suicide provoqué par des chagrins d'amour.

RÉPONSE PRÉSIDENTIELLE. — M. le Maire d'Armentières a reçu de M. le Préfet du Nord la réponse suivante au télégramme envoyé le 14 à M. le Président de la République, lors de l'installation du nouveau Conseil municipal :

Lille, le 3 juin 1905.

Le Préfet du Nord,

à Monsieur le Maire d'Armentières.

Vous avez transmis une adresse de félicitations et de dévouement au Président de la République, voté le 21 mai par les membres du Conseil municipal d'Armentières.

J'ai l'honneur de vous informer que le Président vous a prié des signatures de cette adresse l'expression des meilleurs remerciements du Chef de l'Etat, qui a été très touché de cette marque de sympathie.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire-Général Délégué,

signé : AUBERT.

ROUBAIX

Consultations judiciaires

En raison de la fête de la Pentecôte, les bureaux des consultations judiciaires gratuites et des renseignements, seront fermés le dimanche 11 courant.

Ecole des Arts Industriels

Les auditeurs des conférences d'Electricité industielle, sont informés que le concours de fin d'année est reporté au jeudi 29 juin.

L'Avenir du Prolétariat

La Société des rentiers « L'Avenir du Prolétariat », a, dans sa séance du mardi soir, renouvelé comme suit la partie certaine de son Conseil d'administration et de son Conseil supérieur de surveillance :

Conseil d'administration. — M. Georges Dursent, premier vice-président général ; MM. Albert Duboeuf, Bernard Loubet, trésorier général adjoint ; Antoine Perrot et Etienne Roch. Du propos également la réélection de MM. Jean Laurent, Guillaume Lacomte, Louis Fernand, qui, élus l'année dernière, ont été désignés par le sort pour être compris dans la partie renouvelable en 1906. MM. Louis Vau Parys, Eugène Bonnard, membres suppléants, sont proposés pour remplacer M. Fergeau, démissionnaire, et M. le docteur Bourgeon, qui a quitté Paris.

Conseil supérieur de surveillance. — Candidats proposés : MM. Emile Anis, Henri Nerry, Charles Choserie, François Kraetz, Louis Blanc, Charles Vandeu Kerschove, Louis Coiffard, Louis Ferré et Auguste Paris.

Vol de bijoux

Le nommé Cornoot François-Edouard, âgé de 39 ans, horloger, rue des Longues-Haies, 134, a été mis en état d'arrestation pour vol de deux montres et d'une paire de boucles d'oreilles, le tout d'une valeur de 22 fr. 75, commis au préjudice de M. Louis Moyert, horloger, boulevard de Belfort, 9.

Menus faits locaux

Les dégâts causés par l'incendie de mercredi soir sont évalués à 2.500 fr. Il y a assurance à deux Compagnies.

— Il a été saisi hier matin, au miock, 700 kil. de sardines de mauvaise qualité.

— L'agent Patin a mis en état d'arrestation, mercredi, vers six heures du soir, le commis Denis Rosine, 24 ans, fils soumise, demeurant aux Saints-Elisabeth, cour Dupied, 9, pour ivresse et outrages.

— M. Hubert Delrot, âgé de 20 ans, demeurant rue Meyerbeer, dit, garçon brasseur à la brasserie l'Union de Roubaix-Tourcoing, s'est tait une entorse du pouce droit en manœuvrant un tonneau. Vingt jours de repos.

Etat-Civil

Naissances. — Du 8. — Sidonie et Jeanne Dubois, rue Jacquard, Fort Fresne, 63. — Louise Gabria, rue Blanchemaille — Moïse Dipbila, rue Chausée, c. Coutrelue, 7 — Madeleine Dhalst, rue Belance, 80 — Georges Vanspeyhroeck, boulevard de Cambrai — Charles Vanhulster, boulevard de Cambrai — Paul Dues, rue Decrème, c. Bégua, 1 — Edith et Jeanne Millbouse, rue Notre-Dame, 23 — Marguerite Wengenez, Grande-Rue, 25 — Marcelle Pottiprez, quai de Gand, dans un bateau — Louis Vanbourbaud, rue Foucault, 2 — Hélène Bourdon, rue Blanchemaille.

Décès. — Amélia Vannieulant, 17 ans, ménagère, rue Sellérino, 18 — François Mase, 64 ans, chauffeur, quai de Wattrelos — Yvonne Deschacht, 2 jours, rue Blanchemaille — Victor Dacock, 35 ans, fileur, rue Marengo, c. Defcort, 13.

TOURCOING

Solidarité Républicaine

2me Section (Mulcesse)

Les membres de la deuxième section sont priés d'assister à la réunion de la section qui aura lieu demain samedi, à 8 heures 1/2 du soir, chez M. Henri Vanoste, rue Amber.

Ordre du jour : Cotisations mensuelles ; Questions diverses.

L'Exposition de Tourcoing

Le Comité d'initiative de la grande exposition des industries textiles qui doit avoir lieu à Tourcoing de mai en septembre 1906, a tenu hier soir, à l'Hôtel-de-Ville sa première réunion.

Une quinzaine de membres étaient présents sous la présidence de M. Eugène Jourdain, président de la Chambre de Commerce et du Comité de l'Exposition.

M. Jourdain remercie particulièrement les membres roubaisiens du Comité d'initiative, du précieux concours qu'ils ne proposent d'apporter pour assurer le complète réussite de l'exposition projetée.

Il présente ensuite le directeur général de l'exposition, M. E. O. Lami, et lui donne la parole.

M. Lami fit devant le Comité d'initiative un exposé très complet de ce que doit être l'exposition de 1906.

Vol de poules et de lapins

L'avant dernière nuit, des malfaiteurs, après avoir escaladé la haie clôturant la derrière de l'habitation de Mme veuve Poitevi, rue de la Belle-Vue, 97, s'emparèrent de 7 poules, 1 coq et 3 lapins, le tout représentant une valeur de 35 francs.

Encore un enfant qui tombe dans le canal

Hier, un bambin de 5 ans, Edmond Foveux, demeurant rue Cavier, jouait sur la berge près du pont de Mouveaux, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba dans le canal.

Il poussa aussitôt des appels désespérés qui furent heureusement entendus de M. Désiré Brocherel, 28 ans, demeurant rue du Bleus-Seau prolongée.

M. Brackavel se porta au secours de l'enfant, qui put être repêché à l'aide d'une longue perche et avec la coopération d'un proposé d'octroi, M. Emile Morel.

Le gamin a été reconduit à son domicile et en est heureusement quitte pour un bain froid et la frayeur ressentie.

Querelle entre bâcheur et rattacheur

Nous avons relaté la scène de violence qui s'est passée mercredi à la filature Vandeu Bergès-Desurmont, rue Ste-Barbe, où un rattacheur, Théodore Descampe, porte au jeune bâcheur, Léon Liegre, un coup de tronçon de bouteille au visage, lui faisant une blessure profonde et étendue.

Descampe, qui avait pris la fuite, s'est constitué prisonnier hier et a été interrogé par M. Proix, commissaire de police.

Deux tentatives de vols Blanc-Seau

Dans le courant de la nuit de mercredi à jeudi deux tentatives de vols ont été commises, au Blanc-Seau.

Chez M. Bérard Vandebeuque, marchand-épicier, rue de Meuvrée, 28, les voleurs décoclèrent la grille fermant le soupirail de la cave et pénétrèrent dans marchandises : beurre, graisses, vin blanc qu'ils allaient sur le trottoir, se étendant que le butin fut extrêmement important à leur gré pour l'emporter.

Surtout le garde-champêtre Derveux et l'agent Laporte, qui effectuaient une patrouille dans les parages. Les voleurs qui étaient deux, aperçurent les agents et s'empressèrent de décamper à toutes jambes par le quai des Cauchers, poursuivis jusque sur le territoire de Wasquehal, où ils réussirent à s'échapper à la lueur de l'obscurité.

Les agents revinrent ensuite sur les lieux du vol et trouvèrent M. Vandebeuque, lequel s'avait abandonné son butin.

La seconde tentative a eu lieu chez M. Eugène Dupleboeq, tonnelier, rue Decrème, 23.

Des pseudes furent enfoncées sur la porte donnant sur la rue. On voisin, M. Delplace, ayant entendu du bruit, ouvrit sa fenêtre et les voleurs abandonnèrent leur travail, prirent la fuite vers Croix.

Simple Police

M. Brognart, juge de paix du Canton Sud, présidait l'audience de simple police d'hier, et M. Flisin, commissaire central, remplissait les fonctions de ministère public.

Cette audience a été des plus banales, 74 affaires figurent au rôle dont 15 ont été remises.

Aucune affaire concernant les lois du travail.

Toute l'audience roulait sur des violences légères, tapages injurieux et nocturnes, ivresses, infractions à la police des cabarets, contravention à l'arrêté préfectoral sur l'attelage des chiens, jeu de hasard sur la voie publique, vélocipédistes en défaut, cabaretiers qui ont mal tenu leur registre de logeurs.

Tous les contrevenants n'en sont tirés avec des amendes variées. Aucune peine de prison n'a été prononcée. L'audience a été levée à midi 1/4.

Etat-Civil

Naissances. — Du 8. — Paco-Lucien, Devos Alphonse et Samyn Henri, rue Nationale, 122 — Marie et Marie Duconlombier, rue de Lille, 212.

Décès. — Lemaire Sophie, 69 ans, rue Saint-Pétersbourg, 214 — Verbeke Berthe, 1 an, rue Nationale, 122 — Dmes Adèle, 73 ans, rue du Touquet, 268 — Dossche Gustave, 28 ans, rue de Bondues, 38.

LE NORD

DOUAI

PRESTATION DE SERMENT. — M. Herbo, récemment nommé juge de paix du canton d'Arleux, en remplacement de M. Potier, a prêté serment hier matin, à l'audience du Tribunal Civil de Douai.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS. — La Bureau se sera pas ouvert dimanche. Les indemnités de maladie de la Caisse de réassurance et les secours seront payés la veille, le samedi 10 juin, de 4 à 5 heures.

COLLISION DE VOITURES. — Hier à trois heures 1/4 du soir, le car électrique 19, conduit par M. Marécha, venant de Douai, a tamponné rue des Wais, une voiture de place appartenant et conduite par M. Paul Didier, locataire rue Saint-Sansou, qui sortait de la rue des Malvous.

Les deux chevaux ont été blessés et l'un d'eux engagé sous le car, en a été difficilement retiré. L'avant-train de la voiture a été fortement endommagé.

VALENCIENNES

L'AFFAIRE JOLY. — L'enquête continue sur les abus de confiance reprochés au comptable du la fabrique de bonneterie veuve Hellin.

Les livres de comptabilité ont été transportés au palais pour servir à la vérification définitive des écritures sur lesquelles Joly aura à fournir des explications.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. *Sciences et Arts.* — Le Comice de Valenciennes se réunira demain samedi 10 juin, à 3 heures précises au lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour. — 1. Concours de 1905 ; 2. Questions diverses.

NOS ARTISTES. — Notre concitoyen, Pavot Vandémiaire, élève aux Beaux-Arts, ancien élève de nos Académies, vient d'obtenir une troisième seconde médaille au concours d'antique.

LE MARCHÉ AUX DESTIAUX qui a lieu ordinairement le lundi de chaque semaine, aura lieu le samedi prochain, le mardi 13 juin, en raison des fêtes de la Pentecôte.

DENAIN

CHUTE GRAVE. — Un accident est arrivé à la fosse l'Enclos. Hier à deux heures de l'après-midi, le nommé François Vilcot, 16 ans 1/2, avait terminé sa journée, il descendit aux échelles pour se rendre à l'accrochage qui remonte les ouvriers au jour. Vilcot, fit une chûte si malheureuse sur un boulon qu'il se blessa grièvement au fondament.

CAMBRAI

MARCOING

FÊTE DE LA MUTUALITÉ SCOLAIRE. — Voici le programme de la fête qui aura lieu le 16 juin :

Par'ouvement des édifices communaux — A 11 heures du matin, distribution du vin et de gâteaux aux enfants de l'école maternelle — A 4 heures du soir, défilé des enfants des écoles sur la place de la République. Marche des Mutualistes, chœur exécuté par les élèves des deux écoles ; Hymne à la Mutualité, M. Hiest, président de l'Association ; *La Marseillaise*, fanfare municipale Ecoliers. Vin d'honneur, distribution de gâteaux et de mirlitons offerts par la municipalité, aux élèves des écoles — A 8 heures du soir, défilé de la fanfare et des élèves par les rues : des Juifs, Grand'Place, Wilcq, du Marais, Riot, Bocquet, de la Gare, du Moulin, place Hélène, d'En-Haut, Grand'Place — A 6 heures du soir, tombola au profit des enfants des écoles — A 8 heures du soir, illumination de la Mairie et bal public.

DUNKERQUE

A L'EAU. — En jouant, la jeune Pieters Cæsar, 7 ans 1/2, demeurant 3, rue de l'Abreuvoir, est tombée dans le canal de la Cunette et se serait infailliblement noyé si M. Adolphe Legrand, de Rosendael, n'avait accouru à son cris et, sans prendre le temps de se dévêtir, en s'était jeté à son secours. Toutes nos félicitations à ce courageux oiloyas.

MALO-LES-BAINS

FÊTES DE LA PENTECOTE. — La coquette station balnéaire ouvra le 11 courant, l'ère des fêtes de la saison.

Dimanche, jour de la Pentecôte, à midi, aura lieu sur la place Turenne, un concert donné par la Société choralo « La Cœcilia » de Wattrelos, président M. Ed. Demeusres, directeur M. Charles Debayser.

A midi, place Turenne, aura donné un autre concert par la fanfare Jules Lardière, de Fouilloy (Somme).

A 3 heures 1/2 au stand municipal, grand tir aux pigeons avec cinq cents francs de prix.

Dans l'après-midi, à 4 heures, place du Kursaal, en lieu l'exposition des Parterres Fleuris et la musique de la Capelle (Aisne) se fera entendre ainsi que la musique de la Jeunesse de Saint-Fagreau », de Paris.

Le soir, à la salle des Fêtes sera donné un grand bal et un grand concert par la musique municipale de Sare-Poterie.

La journée de lundi comptée également de nombreuses additions artistiques qui attireront, si le temps daigne être favorable, de nombreux étrangers à Malo-les-Bains.

COUDEKERQUE-BRANCHE

UNE « BOMBE » A BON COMPTE. — Des inconnus se sont introduits la nuit dans la gare de marchandises de Coudekerque-Branche, au garage dit « Le Tonkin » ils ont dérobé des fûts de Mélasse dont ils en sont largement abreuvés et des caisses de biscuits qu'ils ont consommés sur place.

En guise de souvenir, ils ont parti en enlevant un wagon plusieurs paquets de bonnets. Les voleurs, pour commettre ce méfait, devaient être une quinzaine.

BOURBOURG

FÊTE JEAN MACÉ. — Comme l'année dernière, nos écoles vont célébrer l'anniversaire de la fête Jean Macé.

Cette année, cet anniversaire correspond avec la 25e de la fondation des mutualités scolaires, dites *Petites Caisses*.

Un très joli programme est en préparation et sera rehaussé par le concours de la musique municipale.

Seulement comme cette date correspond cette fois avec la première communion, la fête projetée sera avancée de quelques jours. Ce sera donc le mardi, 13 courant qu'elle aura lieu, dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville à 8 heures du soir.

PAS-DE-CALAIS

Conseil départemental de l'Enseignement Primaire

Dans sa dernière séance, le Conseil du Pas-de-Calais, a infligé la peine de la censure à un instituteur privé.

Le Conseil a décidé les créations suivantes :

Béthune (Faubourg du Ferroy) : création d'un cinquième emploi d'adjoints. — Lens : création d'un sixième emploi d'adjoint à l'école Carnot. — Noyelles-Godault, création d'un quatrième et d'un cinquième emploi d'adjoint. — Saint-Venant : création d'un second emploi d'adjoint à l'école de garçons. — Lillers : création d'un cours complémentaire (7e emploi) à l'école de filles, et création d'un neuvième emploi d'adjoint à l'école des garçons.

Achevilla : création d'une classe enfantine à l'école mixte. — Diéval : création d'une classe enfantine.

Le suppression de l'emploi d'adjoint à l'école des garçons et la transformation en classe enfantine de la 2e classe de l'école de filles de Merck-St-Liévin.

Le conseil a autorisé les personnes dont les noms suivent à remplir les fonctions de secrétaire de mairie :

MM. Fouroier, à Beaumetz — Cavellier, à Rimboval — Préville, à Norrent-Fontes — Legrand, à Martinpuich — Mourot, à Nuncq — Leroy, à Cauchy-sur-Canche — Léon, à Villers-Plouplin — Carous, à Noeux-les-Bolfies — Poigoant, à Cormont — Declerns, à Tortefontaine — Deuthin, à Humbercamps — Pocholle, à Coursot — Hay, à Bétonsart — Wissart, à Willercourt — Hurel, à Ames — Tinbon, à Aubromete — Demelon, à Neuvireuil — Duly, à Vitry.

Mlle Dolepierre, à Hesdroloquin.

MM. Fontaine, à Haresicourt — Béthoré, à Thiéville — St-Aubin, à Aubie-St-Vaast — Mme Bart, à Mouchel, et Mlle Minot, à Preuroy.

ARRAS

COMMISSARIAT DE POLICE. — Par décret en date du 5 juin, M. F. Faure, commissaire central à Arras, est nommé commissaire de 1re classe à Lyon.

ADJUDANT DÉCÉDÉ. — Au cours d'exercices au gymnase militaire, où près la Citadelle, l'adjudant de cette compagnie, M. Achille Gaillard, de 32e, qui venait sauter, s'est fracturé le bras droit.

FONTAINE-LE-CROISILLES

FILLETTE SCALPÉE. — Mardi soir, Jules Ficheux traversait le village avec un renieur en tonte quand la jeune Angélique Poudreux, 4 ans, s'élança pour monter dessus. Rejetée en avant elle alleit infailliblement être écrasée, quand le cheval, sentant de la résistance, s'arrête de lui-même. La pauvre enfant, qui avait déjà été traînée quelque peu, a été relevée avec une partie de la tête presque scalpée. Le crâne n'étant pas atteint, ses jours ne sont pas en danger.

HENU

INCENDIE. — Mercredi après-midi, pendant que M. Jacquemont s'était rendu à Arras un incendie s'est déclaré dans sa ferme. Une grange, située en face de cette qui a été incendiée samedi dernier, a été la proie des flammes. Les dégâts, tant pour le bâtiment détruit qui pour les récoltes et les instruments aratoires, s'élèvent à 15.000 francs. Il y a assurance. Ces incendies sont certainement dûs à la malveillance.

BÉTHUNE

LENS

CIRCULATION DES VOITURES. — M. Basty, maire, vient de prendre un arrêté interdisant la circulation des voitures, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, le lundi de la Pentecôte, dans les rues de la Gare, du Château, de Paris, de la Porte-d'Arras, de Lille, boulevard des Ecoles et Grand'Place.

SAINT-OMER

MOULIN-LE-COMTE

ACCIDENT. — Mardi, vers six heures du soir, de petits enfants jouaient dans la rue, lorsque vint à passer le chariot de M. Gossart, fabricant d'huile à Aire.

L'un des chevaux renversa un de ces enfants, le fils Holquin, le blessant à la tête et au bras droit.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

LES ACCIDENTS

— A *Hénin-Liétard*. — L'aide-mineur Louis Renaut, 19 ans, était occupé à déballer des berlines aux mines de Drocourt, fut tamponné entre une berline chargée et un heurtoir. Il a été transporté à l'hôpital.

— A *Dunkerque*. — Pendant le déchargement du vapeur « Amiral Aube », amarré au Freycinet 1, M. Arthur Wesse, journalier, a eu la main droite prise entre deux rails.

Le doigt majeur a été écrasé et l'extrémité aiant que l'ongle arrachée.

— M. Henri Houvenaeghel, journalier, demeurant à Petite-Synthe, est tombé avec un mardier dont il était chargé à bord du vapeur « Alberas. Cet ouvrier s'est fracturé le pied droite et s'est fait des contusions dorsales il souffre de plus de violentes douleurs internes.

— En manipulant des tôles provenant du vapeur « Ville de Boulogne », M. Albert Calaya, journalier, a été atteint par la chute d'une de ces pièces, qui lui fit une profonde coupure de la main droite.

— M. Henri Vanackar, journalier, demeurant à Coudekerque-Branche est tombé d'un wagon qu'il était en train de bâcher au Freycinet 1 et s'est tout la genou droit.

— A *Cysoing*. — M. J.-B. Debaut, du hameau de Quesnchemont, est tombé dans sa cave et s'est fait une grave blessure au genoud.

— A *Cobrieux*. — M. François Debequar s'est fait une blessure à la tête en voulant arrêter un cheval.

LES VOLS

— A *Hénin-Liétard*. — Un nouveau vol vient d'être commis au préjudice de la Cie de traction électrique. Environ 492 mètres de fils conducteurs posés le long du chemin de halage ont été coupés et volés. C'est la septième vol commis dans ces conditions.

LES VIOLENCES

Albert Moreau, 34 ans, J.-B. Marbaix, 29 ans et Léon Marbaix, 34 ans, tous trois mineurs. La gendarmerie a verbalisé.

— A *Denaubrouny*. — Procès-verbal a été dressé contre une ménagère qui a amené des voies de fait et proféré des injures envers M. Roussaile, valet de chambre à Fouquières-les-Béthune.

DIVERS

— A *Sailly*. — Le garde a arrêté pour mendicité, Meilier Désiré, 47 ans, tisserand à Lille rue de la Vignette, 29.

LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virgiale qui guérit les varices, la phlébite, la varicocèle, les hémorroïdes, est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon 4 fr. 50, franco. Envoi gratis de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de Gerande

A TRAVERS LES LIVRES

LE PASSÉ VIVANT

Un roman historique sur la Russie de Pierre le-Grand — Quelques mots sur un roman de Stevenson

M. Henri de Régnier a le don des tonalités exquises, qui vous prennent doucement et vous tiennent sous le charme. Jamais je ne le comprends mieux qu'en lisant son dernier roman, le *Passé Vivant*, édité par le *Mercure*, livre délicat et fin, léger comme en pastel où viendrait se jouer des reyons du soleil, d'un soleil non ardent et voilé. C'est une histoire qui appartient aussi bien au rêve qu'à la réalité, s'il peut y avoir beaucoup de différence entre ces deux choses, d'apparence discernable, puisque les trois quarts de notre vie se passent en compagnie de la chimère. Et cela est si vrai que je me suis souvent arrêté en coin d'une page pour me demander où et quand ce que je venais de lire avait été vrai pour moi, et comment il se faisait que l'auteur savait des ces secrets de mon âme, que je croyais appartenir à moi seul.

M. Henri de Régnier a voulu nous rappeler à quel point le passé est vivant au-dedans de notre être, et il a précisé dans un récit où on le retrouve tout entier, avec ses nobles qualités, ces impressions étranges qui nous bouleversent à certaines heures, et qui sont comme la résurrection infiniment brève, ayant la fulgurance d'un éclair, de nos existences d'autrefois. Sommes-nous les hommes d'un moment, des passants qui ne reviendront jamais par les mêmes sentiers, et quand nous serons morts est-il vrai que notre histoire aura pris fin pour toujours ? Est-ce que celui-là s'abuse qui, devant la petitesse de la tâche accomplie et l'énormité du labeur qu'il voudrait réaliser, se prend à sourire en renvoyant à plus tard, à un autre siècle, l'achèvement du monument qu'il espérait dresser de ses mains ? Probèmes troublants, que toutes les sciences sont impuissantes à résoudre, et dont les abîmes ne s'éclairent qui par des lueurs fugitives, qui nous laissent songeurs et non instruits.

Il lut un temps, au dix-huitième siècle, où une Antoinette de Saffry lut aimée d'un Jean de Fraucis, mais la destin contraire rompit ce roman avant sa consécration. Et voici que cent-cinquante ans plus tard un autre Jean de Frency aimera une autre Antoinette de Saffry, revit la mélancolique et douce aventure, et va se tuer là où mourut l'ancêtre amoureux. Le passé a recommencé. Invisible qui présent, il a repris sa proie, il a mis dans les cœurs les mêmes douleurs et les mêmes espoirs, et le sang des vivants de l'aube du vingtième siècle a chanté la chanson que disait celui des gens de jadis. C'est le thème du roman de M. de Régnier, mais je ne commettrai pas la faute du l'analyser davantage, de vous le raconter, car ces pages doivent être lues. Si doucement qu'on les effeuro, on risque de leur enlever ce je ne sais quoi de très particulier qui les recouvre, une sorte de poussière de satin, imprégnée d'un parfum de lois très vague et très pénétrant.

N'allez pas croire, pourtant, que dans ce *Passé Vivant* tout soit un peu vaporeux et d'une délicieuse impréciosité, ressemblant assez à celle qui suit immédiatement notre réveil, lorsque nous sortons d'un songe, et quand nous ne savons pas encore si notre sommeil se prolonge ou si nous sommes revenus à notre ordinaire état de veille. M. du Régnier nous s'décrit des types d'une grande intensité de vie matérielle, comme par exemple le mari d'Antoinette, Maurice de Jonesnée, de passionné d'activité, de bruit et de force. Par bien des endroits, la lire du bon écrivain se retranche aux choses du présent, même lorsque ces choses sont domiées par le passé, toujours là, toujours puissant, à ce point qu'on est presque tenté de regarder derrière soi, afin de s'apercevoir.

On lit beaucoup le *Passé Vivant*. Je n'en suis pas surpris le moins du monde, car il est pour chacun de nous une émotion du souvenir unlouis dans les profondeurs du nos cœurs, et c'est peut-être pourquoi, en le refermant, j'étais à la fois mélancolique et souriant.

***

Ah ! ce n'est pas le même chose, quand on aborde le roman considérable de M. de Mérejkowsky sur le tsar Pierre-le-Grand et son fils Alexis, roman édité par Calmann-Lévy, en deux volumes, dont le premier est intitulé l'*Antéchrist* et le second *Pierre-le-Grand*. Ici, nous sommes en pleine horreur, en pleine brutalité, et c'est avec un malaise croissant qu'on s'avance au milieu de cette œuvre touffue, où revit une Russie extraordinaire, comparable sous bien des rapports à la Russie d'aujourd'hui, qui nous offre le spectacle de déclin des Romanoff, alors qu'aux jours où se passe l'action du livre, ces derniers grandissaient prodigieusement, grâce à l'étonnante énergie de Pierre.

J'ai lu la astrédeia un merveilleux ouvrage de ce même auteur, un livre où se retrouvait toute la lumière, toute la pure clarté, de ces radieux paganisme qui lut le seule vraie religion du l'humanité, et dont on ne remplacera jamais la grâce divine et l'art infini. M. de Mérejkowsky y recontait la vie et la mort de Julien, le grand empereur, l'ami des dieux anciens, qui avait si bien compris tout ce que la nouvelle croyance, lamentable et sévère, allait jeter sur le monde de ténèbres, d'ignorance, de lourde tristesse et de sombre désespérance. Et c'était vroimant un beau récit que cette *Mort des Dieux*, qui était aussi, pour des siècles, celle de la joie humaine, et qui mettait fin à l'épanouissement de toute âmes dans le bonheur de la sagesse féminesse. L'effort de Julian était vano trop tard et trop tôt. Trop tôt, parce que les foules ne pouvaient encore s'éloigner des autels et qu'il leur fallait des idoles. Trop tard, parce que la mansonge paien, ayant cessé d'être un symbole simable des forces du la nature, n'avait plus la force de retenir à lui ceux qui en percevaient le fragilité et la puérilité.

L'auteur de la *Mort des Dieux* s'est donné une tâche plus lourde, quand, prenant pour thème la lugubre tragédie qui mit aux prises le tsar Pierre et son malheureux fils, il a cet proposé de nous dépeindre la Russie de 1714. Son livre est d'une lecture âpre, difficile, soigneusement ; elle laisse sous une impression de fantastique cauchemar ; de la folie, du sang, des cris de douleur, des hurlements d'angoisse, de délire mystique, des flammes tordant les corps, c'est de tout cela que sont remplies les pages de ces deux volumes, dont on peut dire qu'ils sont sinistres et attachants. Attachants, car nous y retrouvons de germe la Russie actuelle, avec ses tares profondes et ses vices à peine cachés par une organisation de façade ; sinistres, car ils crachent le masque de la grandeur pour nous faire contempler l'homme, avec ses instincts de bête sauvage et tous ces maladies sentimentales qui restent encore nous de la race impérialé.

Ceux qui vont à l'Ermitage admirent l'empereur qui, des mercis pestilentiels d'autrefois, ît surgir la capitale de la Russie moderne. Mais qu'ils lisent l'œuvre de M. de Mérejkowsky, et ont emporent leur appareil tel qu'il fut, cruel, ivrogne, en proie à des rages insensées, faux, menteur, dissimulé, insapable de céder aux mouvements de la nature en ce qu'ils ont de doux et d'attendrissant. Bourreau de sa femme, assassin de son fils, agité grandiose pourvuisant, à travers les crises furieuses d'une passagère folie, en but capricieux et durable, il prend l'allure d'un monstre gigantesque, qu'on respecte et qu'on détesta à la fois. Et il arrive aussi qu'on se demande si le Russie ne fut pas servie par le meurtre d'Alexis, se malade sans doute, assurément, qui incarnait toutes les [illegible] des mystiques enfévrés pour lesquels le progrès était une œuvre démoniaque. Mais pourtant, qu'yera peut-il tuer son fils, le tortiner lui-même, l'écraser sous ses talons, épier son dernier soupir ? Alexis est méprisable, sans doute, mais Pierre-le-Grand, si grand qu'il soit, reste horrible.

L'évocation historique de M. de Mérejkowsky vient d'illeurs à son heure, et l'on y retrouve les hautes et consciencieuses qualités qui frappèrent, il y a quelques années, les lecteurs de la *Mort des Dieux*.

***

Je viens de parler de livres à l'usage des grandes personnes. Je vais maintenant dire un mot d'une histoire destinée à amuser les enfants. Mais n'elles pas, lecteurs, prendre le mot au pied de la lettre. Les enfants à qui je veux faire allusion, c'est vous, c'est moi, c'est nous tous. Ne nous en cachons pas, croyez-moi ! Nous sommes toujours des enfants, par un côté quelconque de notre caractère, et c'est bien heureux, car ceux qui n'ont pas ce bonheur de conserver jusqu'à l'âge mûr, et même jusqu'à la vieillesse, ce panchant délicieux, sont des êtres à qui manque une des plus grosse parts des jouissances d'ici-bas. C'est un délassement, un repos, un cher retour vers nos meilleures heures, celles où nous prenions des poines légères pour des malheurs terribles, mais où nos larmes séchaient aussi vite qu'elles étaient nées. Lire des contes, regarder des images, fa